

AVIS AUX PARENTS DES NOUVEAUX ÉLÈVES

ADMISSION DES NOUVEAUX ÉLÈVES POUR L'ANNÉE 2026-2027

– PRÉSCOLAIRE 4 ANS –

Pour qui?

Tous les élèves qui auront 4 ans au 30 septembre 2026.

Quand?

Période d'inscription du 22 janvier au 6 février 2026.

Comment inscrire mon enfant?

1. Déterminez quelle est votre école de secteur : <https://cartes.csspo.gouv.qc.ca/>
 - Utilisez le menu déroulant à côté du + pour cibler le préscolaire 4 ans.
2. Consultez le site Web de votre école pour la procédure.
 - *Veuillez noter que les procédures sont disponibles sur le site des écoles.*
 - Pour trouver le site Web de votre école : [Coordonnées des écoles](#).

IMPORTANT! Places limitées : une demande ne garantit pas une place. Vous recevrez une réponse de la part de l'école avant le 10 avril 2026.

Conditions pour le préscolaire 4 ans :

La priorité est accordée aux enfants :

1. inscrits pendant la période prévue;
2. habitant un milieu défavorisé;
3. n'ayant jamais fréquenté un Centre de la petite enfance (CPE) ou milieu de garde;
4. dont la langue parlée à la maison et la langue maternelle sont différentes du français;
5. avec retard développemental (lettre officielle d'un professionnel) :
 - CISSSO;
 - Centre de pédiatrie sociale de Gatineau;
 - autres professionnels de la santé.

La direction pourrait prioriser certains enfants à la suite d'une analyse des besoins et capacités de ces derniers et des ressources disponibles dans l'école.

Documents requis pour l'inscription :

1. Certificat de naissance (grand format, avec noms des parents).
 - Pour l'enfant né au Québec : www.etatcivil.gouv.qc.ca
 - Pour l'enfant né en Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-ou-replacer-un-certificat-de-naissance-de-lontario>
 - Pour l'enfant né au Canada : CERTIFICAT DE NAISSANCE DE LA PROVINCE OU DU TERRITOIRE VISÉ (original, incluant les noms et prénoms des parents).
 - Pour l'enfant né hors Canada : Certificat de naissance traduit (français ou anglais) et certifié par un traducteur.
2. Preuve de résidence : facture d'un service public.

Notes importantes :

- L'enfant ne peut fréquenter l'école tant que le dossier est incomplet.
- Le Centre de services scolaire procédera d'abord à l'admission de votre enfant. En conformité avec la politique relative aux critères de répartition et d'inscription des élèves (20-11-20) en vigueur au Centre de services scolaire, il inscrira votre enfant à son école de quartier ou dans une autre école du territoire, si nécessaire.
- Si vous n'avez pas les rapports du CISSSO de votre enfant et que vous désirez les obtenir en vue de les fournir à l'école, vous pouvez suivre la démarche proposée à l'adresse suivante : <https://cissss-outaouais.gouv.qc.ca/mon-cisss/demander-de-linformation/demande-dinformation-provenant-du-dossier-medical/>.

Besoin d'aide?

- Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école de votre secteur, en vous référant au lien suivant : [Coordonnées des écoles](#).
- Consultez : <https://www.csspo.gouv.qc.ca/services-aux-eleves/inscription-des-eleves/>
- Vous vous questionnez sur la façon de préparer votre enfant pour son entrée au préscolaire? Consultez la [Ligne du temps de la transition au préscolaire - Volet Parent](#).
- Votre enfant a des besoins particuliers et vous vous questionnez sur sa rentrée au préscolaire? Consultez le document [Ensemble pour une transition au préscolaire de qualité](#).